



⌘⌘⌘⌘⌘⌘

COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘⌘

PROCES-VERBAL et
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

Membres en exercice : 11 Présents : 6 Votants : 8
Convocation transmise le 13 décembre 2019 Public : 0
Secrétaire de séance : Maryline Duval

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf à vingt heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres du conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Billard-Vincendet, M. Melquiot, M. Buisson B., M. Bect (procuration à Gilles Margueron), M. Delhomme (procuration à Maryline Duval).

A l'unanimité, les élus présents approuvent le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2019.

Intercommunalité

1. Vente terrains des emprises des remontées mécaniques – station de La Norma - Commune à CCHMV

Dans le cadre de la restitution des compétences liées à la station de La Norma, la CCHMV a cédé aux communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget l'ensemble des biens affectés aux compétences, notamment les parcelles dont elle était propriétaire sur la station.

Au titre de la compétence « autorité organisatrice des remontées mécaniques et du domaine skiable de la Norma » exercée depuis le 1^{er} janvier 2019 par le Syndicat Mixte Thabor Vanoise, la CCHMV a conservé la propriété des terrains sur lesquels sont implantées les gares de remontées mécaniques, qu'elle met à disposition du SMTV. Aussi, il convient dans le même temps de régulariser l'emprise de certaines remontées mécaniques implantées sur du foncier communal (commune de Villarodin-Bourget ou d'Avrieux) afin que la CCHMV en soit propriétaire et puisse également les mettre à disposition du SMTV pour l'exercice de la compétence.

Pour ce faire, un géomètre a été mandaté par la CCHMV pour procéder à la division des parcelles concernées, en vue de leur cession à l'euro symbolique par la ou les communes à la CCHMV. Les ouvrages et parcelles concernés figurent dans le tableau ci-après.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir et tout document relatif à ces acquisitions.

Ouvrage concerné	Localisation (commune)	Parcelle d'origine		Division et futurs attributaires		
		Numéro de la parcelle	Propriétaire	Numéro de la parcelle	Surface	Futur propriétaire
Gare d'arrivée TSD de la Repose	Villarodin-Bourget	D 2749	Commune de Villarodin-Bourget	D 2930	220ha 84a 90	Commune de Villarodin-Bourget
				D 2929	346 m ²	CCHMV
Gare d'arrivée	Villarodin-Bourget	D 2928	Commune de Villarodin-	D 2935	34ha 04a 53	Commune de Villarodin-Bourget

TSF de l'Arlette			Bourget	D 2937	149 m ²	CCHMV
Gare de départ TSF du Clot	Villarodin-Bourget	D 2928	Commune de Villarodin-Bourget	D 2935	34ha 04a 53	Commune de Villarodin-Bourget
				D 2936	520 m ²	CCHMV
Gare d'arrivée TSF du Clot	Avrieux	B 516	BND comm. d'Avrieux (lot 1) / comm. de Villarodin-Bourget (lot 2)	B 745	23ha 96a 98	BND Avrieux (lot 1) / Villarodin-Bourget (lot 2)
				B 744	202 m ²	CCHMV
Gare d'arrivée TSF du Carrelet	Villarodin-Bourget	D 2927	Commune de Villarodin-Bourget	D 2931	112ha 28a 29	Commune de Villarodin-Bourget
				D 2934	120 m ²	CCHMV
Gare de départ TSF de Norma 2	Villarodin-Bourget	D 1665	Commune de Villarodin-Bourget	D 2938	2ha 86a 16	Commune de Villarodin-Bourget
				D 2939	13 m ²	CCHMV
				D 2940	1 m ²	CCHMV
		D 2927	Commune de Villarodin-Bourget	D 2931	112ha 28a 29	Commune de Villarodin-Bourget
				D 2932	5 m ²	Commune de Villarodin-Bourget
				D 2933	127 m ²	CCHMV

2. Acquisition des biens à titre onéreux à la commune de Villarodin-Bourget – station de La Norma - CCHMV à Commune

Monsieur le Maire rappelle le principe d'acquisition des biens privés approuvé par la communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise et la Commune d'Avrieux en lien avec la restitution des compétences sur la station de La Norma.

Les biens sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

DESIGNATION DES LOCAUX	COPROPRIETE	TYPE	SURFACE	MILLIEMES DE PROPRIETE / LOT	MODE DE GESTION ACTUEL	TITRE D'OCCUPATION
Appartement 100 C Les Portes de la Vanoise	Copropriété des Portes de la Vanoise	T2 A8 + casier à skis	25 m ²	72/10 000 (lot 6)	Location : centrale de réservation Sogenor pour location touristique saisonnière	Convention de location de biens immobiliers
Appartement 417 A Les Portes de la Vanoise		T2 A2 + balcon	25 m ²	72/10 000 (lot 82)		
Appartement 507 A Les Portes de la Vanoise		T2 A9 + balcon	25 m ²	72/10 000 (lot 96)		
Appartement B36 Les Herminières	Copropriété des Herminières	T3 (+mezzanine) + balcon + local à skis	77 m ²	3 573/10 000 (lot 37) + 96/10 000 (lot 13)		
Appartement 13 Coulomb Le Pra	Copropriété du Pra	T2	46 m ² (dont cave 3,42 m ²)	appart : 421 + 955/10 000 (lot 51) cave : 7 + 13/10 000 (lot 37)		
Appartement 15 F Les Campanules	Copropriété des Campanules	T2 + balcon	25 m ²	131/10 000 (lot 10)		

Local technique Portes de la Vanoise	Copropriété des Portes de la Vanoise	local technique	54,5 m ²	210/10 000 (lot 1)	Location : service maintenance centrale de réservation Sogenor	
Cave (Portes de la Vanoise)	Copropriété des Portes de la Vanoise	cave	32 m ²		Location : commerçant de la station	Convention de location de locaux à usage de locaux techniques

La consultation du service des Domaines a été réalisée par la CCHMV (valeur vénale des biens à hauteur de 560 000 euros) et les modalités financières de cession en lien avec la Dotation de solidarité 2020 ont été arrêtées lors de la dernière réunion de la Commission Finances de la CCHMV le 12 novembre dernier (mise en place d'une DSC exceptionnelle en 2020 à hauteur de 560 000 euros).

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur le maire à signer l'acte d'achat à titre onéreux des biens précités sous réserve de percevoir la Dotation de Solidarité Communautaire spéciale prévue en 2020.

3. Achat parcelle D 1522 D1564/1566/1567 à la Repose

A l'unanimité, les élus :

- **acceptent** de poursuivre les démarches en vue de l'acquisition de la parcelle D 1522 au prix de total de 5 725 € hors frais d'actes et de division, à la charge de la Commune.
- **Souhaitent recueillir plus d'informations avant de prendre une décision pour les parcelles D1564/1566 et 1567 auprès de la CCHMV.**

4. Opposition transfert obligatoire compétence Assainissement collectif à la CCHMV

En l'espèce, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ne dispose actuellement que partiellement de la compétence assainissement des eaux usées, puisqu'elle l'exerce sur sept des dix communes du territoire et uniquement pour l'assainissement collectif.

Au vu de ses caractéristiques particulières, des projets d'investissements engagés, des liens entre les compétences « eau potable » et « assainissement », notre territoire souhaite disposer de temps pour approfondir la réflexion sur l'opportunité et les modalités du transfert de la compétence assainissement.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de communes au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 31 décembre 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Finances

5. Décision Modificative N°2 Budget Régie d'Electricité

A l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative tendant à augmenter les crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement du chapitre 011 et 74 de 32 000 €. Ce montant étant principalement lié aux avances de frais de réparations de réseaux qui seront remboursés par l'assurance suite aux dégâts de foudre intervenus sur les villages cet été.

6. Tarifs secours sur pistes

Sur proposition de la régie de secours de la Norma, pilotée par la SOGENOR, les élus approuvent, à l'unanimité, les tarifs de secours suivants :

TARIF SECOURS HIVER 2019/2020		
Secours	HIVER 18/19	HIVER 19/20
Intervention Zone A - Front de neige	238 €	244 €
Intervention Zone B - Ensemble des pistes de la station sauf celles	406 €	416 €
Accompagnement	57 €	59 €
Itinéraires hors pistes	833 €	854 €
Intervention personnel - pisteur secouriste (tarif horaire)	57 €	59 €
Engin de damage (tarif horaire)	236 €	242 €
Moto neige (tarif horaire)	90 €	92 €
Matériel divers	95 €	98 €

SAF	HIVER 18/19	HIVER 19/20
Frais de secours hélicopté médicalisé (tarif minute)	56.80 €	56.90 €

<u>Vanoise Ambulances</u>	HIVER 18/19	HIVER 19/20
Transport Primaire		
Jusqu'au cabinet médical de Modane	221 €	227 €
Jusqu'au cabinet médical d'Aussois		367 €
Jusqu'au CH de St Jean de Maurienne	357 €	367 €
Jusqu'à la DZ de Modane	221 €	227 €
Transport Secondaire		
Cabinet Médical de la Norma vers	HIVER 18/19	
CH de St Jean de Maurienne	299.00 €	367 €
CH de Chambéry	587.00 €	654 €
CH de Grenoble	721.00 €	789 €
Cabinet Médical de Modane vers		
CH de St Jean de Maurienne		299 €
CH de Chambéry		587 €
CH de Grenoble		721 €
Cabinet Médical de Modane jusqu'à la DZ		127 €

Pompiers	HIVER 18/19	HIVER 19/20
Jusqu'au cabinet médical	202.00 €	200.00 €
Jusqu'au CH	317.00 €	313.00 €

Pour rappel : les tarifs tiennent compte des frais de gestion de la régie et tendent à maintenir l'équilibre financier de la régie et ce afin de ne pas voir revenir d'éventuels impayés dans le budget communal.

7. Tarifs transports aériens

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transports aérien avec la société de secours aérien français (SAF) au tarif est de 56.90 € TTC pour la saison 2019/2020.

8. Anticipation crédit budget principal en lien avec point 2

A l'unanimité, les élus acceptent d'inscrire par anticipation au Budget 2020 l'avance de 560 000 € afin de pouvoir signer l'acte d'achat (voir point 2), sous réserve de la validation de la modification de la DSC et du versement de cette dernière dans l'année 2020.

Foncier

9. Redevances occupation domaine public

Monsieur le Maire rappelle qu'il dispose de la délégation du conseil municipal pour le louage de biens mais qu'il convient de valider les redevances en lien avec ces occupations du domaine public :

A l'unanimité, les élus approuvent les tarifs suivants :

- 300 €/mois : Local attenant au cabinet médical de La Norma
- 5000 €/an : local ESF de la Maison de La Norma
- 100 €/an : entreposage de conteneurs, en dépannage, sur la zone du garage vert pour les artisans.

10. Vente parcelles communales A2337-A2338

M. le Maire explique qu'il a reçu une demande d'achat pour des parcelles communales avec des restes de construction sur le secteur de L'Orgère, l'une possédant une surface de 50m² et l'autre de 30m².

Sur le principe, le conseil est d'accord pour vendre mais le demandeur doit faire une proposition d'achat pour la ou les parcelles en vue d'une reconstruction.

Divers

- **CCAS** : Maryline Duval rappelle les remerciements reçus par les bénéficiaires des cadeaux de fin d'année distribués ces derniers jours. Cette année, le choix s'est porté sur des chaussettes et des écharpes fabriquées entièrement en France par la Sariette à base de laine paysanne et coopérative issue de brebis notamment élevées dans les alpages de la Commune.
- **Marchés publics** : Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des marchés signés par délégation :
 - Marché de transports sanitaires en ambulances suite a prise en charge par la SEM de la Norma : attribué à l'entreprise Vanoise Ambulances Secours pour 3 ans pour une moyenne de 40 000 €/an.
 - Marché de rénovation du réseau Basse Tension au Coulomb La Norma : attribué à l'entreprise Electra Savoie pour un montant de 68 882 € HT.
 - Marché de fourniture d'un véhicule 3.5t équipé d'une grue auxiliaire : attribué à

l'entreprise Bogey Utilitaires pour un montant de 53 520.00 € HT moins la reprise de l'ancien véhicule à 4 500 €.

- **Lotissement St Bernard :**

- Suite au signalement d'un **affaissement** sur la voie du Lotissement par des habitants, le service technique est intervenu pour rechercher la cause et celle-ci a été trouvée et il s'agissait d'une vanne d'eau cassée et ouverte dans le regard d'alimentation de l'ancien lot 8. Une réparation de fortune pour l'hiver est programmée prochainement.
 - **Le lot 16**, qui était promis, a fait l'objet d'une renonciation de la part des acquéreurs. Le lot est donc de nouveau **remis en vente**.
 - M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de remplacement de la barrière en bois du lotissement sont terminés ce qui améliore nettement le visuel et la qualité de la barrière.
- **Salle communale :** Maryline Duval rappelle à l'Assemblée le travail réalisé sur l'éclairage de la salle communale par le Service Technique et la Régie. Le résultat est bluffant. Des procédures sur l'éclairage et le chauffage ont été installées afin d'éviter d'endommager le matériel.
- **Vœux du conseil municipal :** la date a été fixée au **10 janvier 2020 18h00**.

A 23h15 la séance est levée.

Le 19 décembre 2019
Le Maire,
Gilles Margueron

